

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
Transports

Direction des services de transport

Arrêté du 03 février 2021

**portant agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010
relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif
aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches
essentielle de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRAT2104270A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports en date du 03 février 2021, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Psychologue : Sandra DE FREITAS CAMACHO.